

PATENT ASSIGNMENT

Electronic Version v1.1
 Stylesheet Version v1.1

SUBMISSION TYPE:	NEW ASSIGNMENT
NATURE OF CONVEYANCE:	CHANGE OF NAME
CONVEYING PARTY DATA	
Name	Execution Date
MATRA SYSTEMES & INFORMATION	02/11/2002
RECEIVING PARTY DATA	
Name:	EADS SYSTEMS & DEFENCE ELECTRONICS
Street Address:	37, avenue Louis Breguet
City:	Velizy-Villacoublay
State/Country:	FRANCE
Postal Code:	78140
PROPERTY NUMBERS Total: 1	
Property Type	Number
Patent Number:	6175648
CORRESPONDENCE DATA	
Fax Number:	(703)739-9577
<i>Correspondence will be sent via US Mail when the fax attempt is unsuccessful.</i>	
Phone:	7037394900
Email:	tfranklin@stites.com
Correspondent Name:	Stites & Harbison PLLC
Address Line 1:	1199 N. Fairfax Street
Address Line 2:	Ste. 900
Address Line 4:	ALEXANDRIA, VIRGINIA 22314
ATTORNEY DOCKET NUMBER:	P06057US00/RFH
NAME OF SUBMITTER:	Douglas E. Jackson
Total Attachments: 2 source=ChangeName1#page1.tif source=ChangeName1#page2.tif	

OP \$40.00 6175648

MATRA SYSTEMES & INFORMATION

Société anonyme au capital de 22.546.018 €

Siège Social : 37 avenue Louis Bréguet

78140 VELIZY-VILLACOUBLAY

345 076 087 RCS VERSAILLES

ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE**DU 11 FEVRIER 2002****EXTRAIT DE PROCES-VERBAL**

L'an deux mille deux, le 11 février à 16 heures 30, les actionnaires de la société MATRA SYSTEMES & INFORMATION, société anonyme au capital de 22.546.018 € divisé en 4.099.276 actions de 5,5 € chacune, se sont réunis, au 6 rue Dewoitine à Vélizy-Villacoublay (78), en assemblée générale extraordinaire sur convocation adressée par lettre à chaque actionnaire.

Il a été établi une feuille de présence qui a été émarginée par chaque membre de l'assemblée entrant en séance et à laquelle ont été annexés les pouvoirs des actionnaires représentés par un mandataire.

En l'absence du Président, l'assemblée est présidée par Monsieur Stefan ZOLLER désigné dans ces fonctions par les actionnaires.

La société EADS FRANCE, représentée par Monsieur Antoine COURSIMAULT et Monsieur David ZAKIN, les deux des actionnaires présents et acceptant, sont appelés comme scrutateurs.

Monsieur Thierry ADAM est désigné comme secrétaire.

La feuille de présence certifiée exacte par les membres du bureau ainsi constitué permet de constater que les actionnaires présents détenant ensemble plus du tiers des actions composant le capital social, le quorum des actions ayant le droit de vote prévu par les statuts est atteint.

L'assemblée, pouvant ainsi valablement délibérer, est déclarée régulièrement constituée.

Monsieur le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des membres de l'assemblée un certain nombre de documents, à savoir :

- 1 - la copie des lettres de convocation adressées à tous les actionnaires ;
- 2 - la feuille de présence de l'assemblée ;
- 3- le rapport du conseil d'administration ;
- 4 - le texte du projet de résolutions présenté par le conseil ;
- 8 - les statuts de la Société.

PATENT**REEL: 018338 FRAME: 0476**

Monsieur le Président rappelle ensuite que l'assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- modification de la dénomination sociale de la Société ;
- modification corrélative de l'article 3 des statuts ;
- pouvoirs pour les formalités.

Personne ne demandant la parole, Monsieur le Président donne alors lecture des résolutions soumises au vote de l'assemblée.

Première résolution

L'assemblée générale extraordinaire décide d'adopter comme nouvelle dénomination sociale de la Société celle de EADS Systems & Defence Electronics et de modifier corrélativement l'alinéa 1 de l'article 3 des statuts ainsi qu'il suit :

« ARTICLE 3. - Dénomination sociale

La dénomination de la société est : " EADS Systems & Defence Electronics ".

(le reste sans changement)

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Deuxième résolution

L'Assemblée générale extraordinaire donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait certifiés conformes du procès-verbal qui constatera ces délibérations à l'effet d'accomplir toutes formalités légales ou réglementaires de publicité et de dépôt partout où besoin sera.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Pour extrait certifié conforme



Le Secrétaire de l'assemblée

PATENT